

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 juin 2024
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 67 de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'enfant

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Lettres identiques datées du 15 juin 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris au sujet du fait que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés a signé un nouvel accord avec une entité terroriste armée appelée « Armée nationale syrienne », sous prétexte de protéger les enfants. À cet égard, la délégation de mon pays tient à signaler ce qui suit :

1. Le Gouvernement syrien réaffirme qu'il est pleinement résolu à protéger tous ses citoyens syriens présents sur le territoire de la République arabe syrienne, en particulier les femmes et les enfants, et à continuer de faire face aux crimes et aux violations graves qu'ont commis et commettent toujours les organisations terroristes et les milices séparatistes ainsi que ceux qui les exploitent, notamment l'entité d'occupation israélienne, les forces américaines et les forces turques présentes illégalement sur le territoire de mon pays.
2. Le fait que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés a signé un prétendu accord avec une organisation terroriste soulève de nombreux doutes quant à son professionnalisme et au caractère impartial de son travail. Il s'agit clairement d'une tentative visant à conférer une sorte de reconnaissance ou de légitimité à une organisation terroriste, à blanchir cette entité, à la promouvoir et à dissimuler les crimes que celle-ci a commis, pour servir des objectifs politiques hostiles à la Syrie et à son peuple.
3. La Représentante spéciale argue que le nouvel accord ne préjuge pas du statut juridique de ce groupe non étatique, ce qui amène à s'interroger longuement sur le véritable rôle qu'elle joue. D'ailleurs, sa position concernant le génocide à Gaza – les autorités d'occupation israéliennes ayant tué des dizaines de milliers de Palestiniens, en majorité des femmes et des enfants – dévoile son parti pris et son manque de honte à ses devoirs et au mandat qui lui a été confié. Les États Membres doivent garder cela à l'esprit lors de leurs échanges avec ce type de représentants spéciaux.
4. La signature de ce prétendu accord rappelle celui que la Représentante spéciale avait signé en 2019 avec les milices séparatistes des « FDS » dans le nord-est de la



Syrie et qui avait alors fait l'objet d'une campagne de promotion similaire. Il avait alors été allégué que cet accord mettrait fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par ces milices en Syrie. Néanmoins, les milices des FDS continuent de recruter de force des enfants et d'en détenir des dizaines de milliers d'autres de manière illégale et dans des conditions inhumaines dans des centres de détention situés dans des zones sous leur contrôle, tels la prison de Ghoueïran, le camp de Hol et le camp Roj, entre autres. Le prétendu nouvel accord n'est donc pas dans l'intérêt des enfants, comme le proclame la Représentante spéciale, mais offre plutôt une couverture permettant à de telles organisations terroristes et milices séparatistes de poursuivre et d'intensifier leurs violations des droits humains en Syrie.

5. La Représentante spéciale a délibérément lancé des appels à ce qu'elle nomme « les parties au conflit » en République arabe syrienne. À cet égard, mon pays tient à souligner qu'il rejette totalement le fait que la Représentante spéciale met le Gouvernement syrien sur un pied d'égalité avec des organisations terroristes désignées comme telles par le Conseil de sécurité et des milices séparatistes agissant pour le compte d'États étrangers illégalement présents sur certaines parties du territoire syrien.

6. La Syrie réaffirme qu'elle est déterminée à continuer de lutter contre le terrorisme, à rétablir la sécurité et la stabilité et à instaurer l'état de droit sur l'ensemble de son territoire. Elle souligne également qu'il est nécessaire de séparer la promotion et la protection des droits de l'enfant de toute considération politique dans le cadre des activités des mécanismes des Nations Unies compétents.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 67 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Koussay **Aldahhak**
